



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du lundi 16 décembre 2024**

**Date de la convocation** : mardi 10 décembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 49

**Étaient présents :**

M. François BAYROU (excusé du n° 5 au n° 12), M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN (excusée du n° 6 au n° 24), M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS (présente du n° 1 au n° 3), M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Sébastien AYERDI, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (présente du n° 1 au n° 25), M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), M. Pierre DUDOUET (pouvoir à M. Régis LAURAND), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Camille LE DELLIOU (pouvoir à M. Antoine CHEVALIER), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE du n° 4 au n° 36), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO du n° 26 au n° 36)

**Étai(en)t excusé(es) :**

**Secrétaire de séance** : Madame Marie MOULINIER

-----

**N° 9 Tarifs communaux liés à l'occupation du domaine public pour service rendu et tarifs de fourrières - Exercice 2025**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

**► OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :**

Il s'agit de redevances pour service rendu liées à l'occupation du domaine public.

Ces redevances sont révisées chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

Elles correspondent au coût de la prestation réalisée par les services municipaux pour le compte d'une entité privée tel que :

- Le remplacement de clou disparu ou le déplacement de clou qui délimite une terrasse ; les initiaux étant à la charge de la collectivité,
- La mise à disposition de panneaux de signalisation lors de la délivrance d'un permis de stationnement qui interdit le stationnement à toute autre véhicule hormis celui du pétitionnaire (ex : réservation de place de stationnement pour le stationnement d'un camion pour des travaux),
- La réalisation d'essai de compactage pour vérifier la densité du remblayage des tranchées réalisées par gestionnaires de réseaux et les particuliers sur le domaine public conformément au règlement de voirie.

Il est proposé d'ajuster les tarifs à + 1,5%.

Les tarifs listés ci-dessous sont en toute taxes comprises (TTC).

Objets	Tarifs 2025
Délimitation des terrasses - remplacement de clou disparu ou déplacement de clou (à l'unité)	39.57 €
Mise à disposition de panneau de signalisation ou de barrières (forfait pour 10 panneaux maximum)	47.10 €
Essai de compactage	181.57 €
Essai supplémentaire réalisé sur le même chantier, le même jour	113.21 €
Réfection définitive en asphalte (y compris réalisation de la dalle béton) (le m <sup>2</sup> )	Tarifs TTC du marché Ville de Pau

**► SERVICE DE LA FOURRIERE :**

Les tarifs maximums des frais de fourrière pour automobiles sont fixés par arrêté ministériel du 14 novembre 2001 modifié par l'arrêté ministériel du 29 février 2024.

Ainsi il est proposé de modifier les tarifs communaux de la Ville de Pau pour tenir compte des modifications de l'arrêté ministériel du 29 février 2024, qui concernent les plafonds des frais d'enlèvement et de garde journalière pour les voitures particulières :

Objet	Tarifs 2025
<p><b><u>Frais de mise en fourrière :</u></b>            - Véhicules poids-lourds (poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 tonnes)            - Voitures particulières            - Autres véhicules à moteur</p>	<p>122 €            127,65 €            45,70 €</p>
<p><b><u>Frais de garde en fourrière dus par 24 heures</u></b>            - Véhicules poids-lourds (poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 tonnes)            - Voitures particulières            - Autres véhicules à moteur</p>	<p>9,20 €            6,75 €            3 €</p>
<p><b><u>Tarifs pour déplacement du camion fourrière sans enlèvement</u></b>            - Véhicules poids-lourds (poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 tonnes)            - Voitures particulières            - Autres véhicules à moteur</p>	<p>22,90 €            15,20 €            7,60 €</p>
<p><b><u>Expertise :</u></b>            - Véhicules poids-lourds (poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 tonnes)            - Voitures particulières            - Autres véhicules à moteur</p>	<p>91,50 €            61 €            30,50 €</p>

*délibéré page suivante*

**Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 9 décembre 2024, il vous appartient de bien vouloir approuver l'application des tarifs 2025 ci-dessus listés, à la date d'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Maire  
François BAYROU